

CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX-SEVRES

Siège et secrétariat : 9 rue Chaigneau – CS 80030
79403 SAINT MAIXENT L'ECOLE CEDEX

☎ 05. 49. 06. 08. 50. et 05. 49. 06. 08. 56.

Internet : www.cdg79.fr / e.mail : cdg79@cdg79.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 OCTOBRE 2024

DELIBERATION N° 4 : Adhésion du CDG79 à la centrale d'achat et au marché relatif à la mission DPD

L'an deux mil vingt-quatre, le sept du mois d'octobre, le Conseil d'administration du Centre de gestion s'est réuni à SAINT-MAIXENT-L'ECOLE, rue de l'Abbaye, sous la présidence de Monsieur Alain LECOINTE.

Date de convocation 26 septembre 2024

Etaient présents : 16 membres titulaires et suppléants

M. Alain LECOINTE, M. Johnny BROSSEAU, M. Hervé LE BRETON, Mme Sylvie COUSIN, M. Roland MORICEAU, M. Michel CHANTREAU, M. Stéphane BAUDRY, M. Jean-Marc BERNARD, Mme Maryse CHARRIER, Mme Murielle HEURTEBISE-DANIAUD, Mme Nadine KIMBOROWICZ, Mme Corine MICOU, M. Jean-François MOREAU, M. Jean-Michel RENAULT, M. Jérôme BARON, M. Jean-François RENOUX.

Etaient excusés : Mme Marie-Noëlle BEAU, M. Jacques BILLY, Mme Chantal BRILLAUD, M. Patrice CESBRON, Mme Maryline GELLEE, Mme Claudine GRELLIER, Mme Sarah KLINGLER, M. Gérard LABORDERIE, Mme Marie-Pierre MISSIOUX, M. Olivier POIRAUD.

- MME Christelle MERDJIMEKIAN, conseillère DDFIP - excusée

M. le Président rappelle au Conseil d'administration que, par délibération du 3 juin dernier, il a été décidé de lancer une consultation, via la centrale d'achat en tant qu'intermédiaire, pour proposer une mission d'accompagnement en qualité de Délégué à la Protection des Données (DPD), dans la continuité du marché de mise en conformité au titre du Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD), proposé entre 2019 et 2024.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a donc été lancée pour la conclusion d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande sans montant minimum, avec un maximum exprimé en quantité, conformément à l'article L.2125-1 du Code de la commande publique. Le marché sera d'une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2025, renouvelable une fois pour la même période (soit jusqu'au 31 décembre 2028 au plus tard).

Une décomposition du marché en 6 lots a été décidée, dont un lot spécifiquement dédié au CDG79.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 26 septembre pour examiner les 14 offres reçues. L'analyse comparative des offres a été réalisée en étroite collaboration avec Maître Régis LECHIEN, avocat au Barreau de Brest (Finistère), spécialisé en droit du multimédia et des systèmes d'information.

L'arbitrage des offres s'est effectué selon trois critères : la valeur technique, divisée en quatre sous critères (compréhension des besoins et méthodologie pour y répondre, la qualité de l'équipe dédiée, le dispositif pour la maîtrise des délais et la qualité de description des prestations et livrables proposés), le prix en second critère, et enfin le développement durable (actions proposées par le titulaire dans le cadre de la réalisation de ses prestations).

Après analyse des offres, la CAO a retenu la proposition de la société SAS DATA VIGI PROTECTION (80100 ABBEVILLE) avec une offre chiffrée à 1 590.00 euros HT par an pour le lot n° 6 relatif au CDG79.

M. le Président propose au Conseil d'administration :

- D'accepter l'adhésion du CDG79 à la centrale d'achats et à l'offre proposée par la société SAS DATA VIGI PROTECTION (80100 ABBEVILLE) retenue par la CAO pour le marché de DPD, pour un montant annuel de 1 590,00 euros HT ;
- De l'autoriser à signer les marchés avec le prestataire SAS DATA VIGI PROTECTION (80100 ABBEVILLE) retenu par la CAO pour assurer la mission de DPD au bénéfice du CDG79 ;

Le Conseil d'administration après avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE l'adhésion du CDG79 à la centrale d'achats et à l'offre de la société SAS DATA VIGI PROTECTION (80100 ABBEVILLE), pour un montant de 1 590,00 euros HT ;
- AUTORISE M. le Président à signer les marchés avec le prestataire SAS DATA VIGI PROTECTION (80100 ABBEVILLE),

Ainsi délibéré et signé après lecture,

Le Président,



Alain LECOINTE

Délibération télétransmise en Préfecture le : **28 OCT. 2024**

Accusé réception le : **28 OCT. 2024**

EXÉCUTOIRE

Publiée le : **21 NOV. 2024**

Certifiée conforme à l'original

Saint-Maixent-l'École, le : **21 NOV. 2024**

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général,

Cyrille DEVENDEVILLE